

TEASER

JUSTIS, déjà vainqueur d'un comparatif - maintenant encore plus attractive

Plus pour le même prix : à partir du 15 septembre 2020, JUSTIS, la première assurance de protection juridique numérique en Suisse et vainqueur 2019 d'un comparatif indépendant des assurances de protection juridique, introduit des changements intéressants en ce qui concerne ses services ainsi que de nouvelles conditions générales d'assurance.

Communiqué de presse du 15 septembre 2020

La protection juridique numérique sous forme d'abonnement JUSTIS, déjà vainqueur d'un comparatif - maintenant encore plus attractive

Site en Français, délai de réflexion de 14 jours après conclusion du contrat, revenus accessoires désormais également assurés : ce ne sont là que quelques-unes des améliorations intéressantes que JUSTIS - la première assurance de protection juridique numérique en Suisse et vainqueur 2019 d'un comparatif indépendant des assurances de protection juridique - introduit à partir du 15 septembre 2020.

La première assurance de protection juridique numérique en Suisse, sous forme d'abonnement résiliable mensuellement, a débuté online en février 2017. Trois ans et demi plus tard, elle propose des modifications intéressantes et de nouvelles conditions générales d'assurance. Les clientes et clients JUSTIS et ceux qui veulent le devenir obtiennent désormais plus pour le même prix.

Les nouveautés les plus importantes en un coup d'œil

Service :

- JUSTIS s'étend à la Suisse romande : justis.ch est désormais également disponible en français.
- Le service clients de JUSTIS a reçu la meilleure note dans un comparatif indépendant des 15 plus importants prestataires de protection juridique. La première place dans cette catégorie démontre officiellement que, même avec des processus automatisés et une communication numérique, le contact personnel avec le client reste prioritaire. Nous sommes heureux de pouvoir vous aider. Pour cette raison JUSTIS étend ses heures d'ouverture de 7h30 à 18h00, et peut être jointe en continu pendant cet horaire par e-mail, SMS, WhatsApp ou par téléphone.

Nouvelles conditions générales d'assurance (CGA)

- **Abonnement JUSTIS** : *droit de rétractation de 14 jours* après conclusion du contrat, puis par la suite résiliation mensuelle
- **Travail** : les *revenus accessoires de peu d'importance* sont désormais également assurés, ce qui couvre une activité accessoire dont le revenu ne dépasse pas CHF 10'000.- par année
- **Travail** : extension de la couverture d'assurance aux *membres de directions*

- **Bail** : la *location d'une pièce* du logement habité est désormais également couverte.

JUSTIS considère que la protection juridique doit être complète et abordable. De même, le vainqueur du comparatif 2019 des assurances de protection juridique mise sur la transparence et sur un langage juridique compréhensible.

L'abonnement numérique de protection juridique

L'abonnement de protection juridique est disponible à partir de CHF 13.50 par mois et en deux variantes - avec ou sans la protection juridique circulation. Pas de valeur litigieuse minimale, pas de franchise, les propriétaires de leur logement sont assurés sans prime supplémentaire, la somme d'assurance maximale se monte à CHF 500'000.- et l'assurance est valable dans le monde entier. Un abonnement à JUSTIS Protection Juridique peut également être conclu auprès d'ELVIA.

Qui est derrière JUSTIS ?

JUSTIS Sàrl est une filiale de CAP Compagnie d'Assurance de Protection Juridique S.A., dont le siège social est à Wallisellen. Elle distribue et gère une assurance de protection juridique disponible exclusivement online. JUSTIS bénéficie de la grande expérience et de l'expertise des avocats et juristes de la CAP. La CAP est le porteur de risque et gère les dossiers juridiques des clients.

Contact pour les médias :

Roger Gösele
+41 58 358 99 65
media@justis.ch

JUSTIS GmbH
Route de Pallatex 7b
CH-1163 Etoy
www.justis.ch